



Fonds cantonal formation professionnelle  
Kantonaler Berufsbildungsfonds

Rue de la Dixence 20 - CP 141

1951 Sion

T : 027 327 51 05

F : 027 327 51 80

[info@fcfp-kbbf.ch](mailto:info@fcfp-kbbf.ch)

# RAPPORT DE GESTION

# 2018

---

**Edité par le FCFP – Juin 2019**

**Sion**

# CONTENU

1. Avant-propos de l'Administrateur .....	5
2. Le Fonds cantonal en quelques éléments clefs.....	6
3. Activités du Fonds en 2018 .....	7
3.1 Commission .....	7
3.1.1 Composition .....	7
3.1.2 Séances .....	7
3.1.3 Principales décisions 2018 .....	8
3.2 Fonctionnement du Fonds .....	9
3.2.1 Encaissement des contributions .....	9
3.2.2 Prestations du Fonds.....	12
3.2.3 Précisions sur les différents cours interentreprises.....	13
3.2.4 Politique d'information.....	14
3.2.5 Organismes de cours interentreprises .....	14
4. Informatique .....	15
5. Comptes 2018 .....	16
5.1 Bilan au 31 décembre 2018.....	16
5.2 Compte de résultat, année 2018.....	17
5.3 Budget 2019 .....	20
6. Statistiques.....	23
6.1 Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP.....	23
6.2 Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE) .....	24
6.3 Evolution des résultats du Fonds cantonal.....	25
7. Conclusions et réflexions .....	26
8. Rapport de l'organe de contrôle .....	27
9. Secrétariat.....	28

## Rappel des principales abréviations utilisées

<b>CAF</b>	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
<b>CAFIB</b>	<i>Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil</i>
<b>CIE 1</b>	<i>Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles</i>
<b>CIE 2</b>	<i>Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton</i>
<b>CIE 3</b>	<i>Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)</i>
<b>CSFP</b>	<i>Conférence suisse des offices de formation professionnelle</i>
<b>CIVAF</b>	<i>Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales</i>
<b>EP</b>	<i>Ecole professionnelle</i>
<b>EPIC</b>	<i>Ecole professionnelle intercantonale de la chimie</i>
<b>FCFP</b>	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
<b>OCAI</b>	<i>Office cantonal de l'assurance invalidité</i>
<b>PQ</b>	<i>Procédures de qualification</i>
<b>SEFRI</b>	<i>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</i>
<b>SFOP</b>	<i>Service de la formation professionnelle</i>
<b>SICT</b>	<i>Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail</i>

---

## 1. AVANT-PROPOS DE L'ADMINISTRATEUR

### Vers une simplification des tâches administratives...

Avec l'entrée en vigueur de la plateforme au début de l'année 2018, les entreprises formatrices n'ont plus de demandes de remboursement à adresser au FCFP, à l'exception des frais relatifs aux déplacements et logements, ou ceux relatifs aux cours pour formateurs. Les entreprises formatrices n'ont plus de risques d'oublier de faire leur demande, car maintenant cela se passe entre le canton, le FCFP et le prestataire de cours interentreprises.

Du côté de l'administration du FCFP et du canton, cela a permis de renforcer les contrôles des coûts et de diminuer le risque d'erreurs.

### ... et une augmentation des prestations

Au fil de son existence, le FCFP a proposé des nouvelles prestations pour davantage soutenir les entreprises formatrices et l'apprentissage en général. Cette année, le FCFP a décidé de mettre en place par exemple, pour pallier les baisses importantes d'effectifs de l'ordre de 20%, dans certains secteurs, un système de soutien via un règlement ad hoc pour la promotion des métiers des différentes associations professionnelles.

La Commission de gestion réfléchit également au phénomène de la digitalisation de l'apprentissage. Elle observe attentivement ce qui se passe dans les différentes branches. Ces transformations technologiques ont des

implications financières importantes avec des répercussions toutes aussi importantes dans les coûts des cours interentreprises.

En parallèle, le FCFP a décidé de financer deux projets du domaine digital : une plateforme pour les cours des formateurs en entreprises et une autre pour la préparation des jeunes visiteurs des écoles valaisannes au Salon des Métiers 2020.

Beaucoup de nouvelles prestations ont été mises en place en peu d'années. Il s'agit maintenant de prendre un peu de recul pour pouvoir mesurer les résultats concrets de ces nouvelles formes de soutien.

Je termine cet avant-propos en remerciant tout d'abord l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que les personnes qui travaillent à l'Administration du Fonds cantonal, à savoir Mme Moos, et M. Mathier, respectivement, coordinatrice et collaborateur, le team de traduction du Bureau des Métiers, et Mme Robyr, comptable.

**David Valterio**



**Administrateur**

---

## 2. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ÉLÉMENTS CLEFS

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 2 collaborateurs, 1 team de traduction et 1 comptable;
- un budget d'un peu plus de 9 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers et à de nombreuses autres actions de promotion de l'apprentissage ;
- une gestion confiée dès 2014 au Bureau des Métiers ;
- un système de décompte WinBIZ;
- une plateforme dédiée aux prestataires.



---

## 3. ACTIVITÉS DU FONDS EN 2018

### 3.1 Commission

#### 3.1.1 Composition

Pour rappel, les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

2018 était synonyme de renouvellement de la Commission de gestion. MM. Hermann Schaller, François Gessler et Bernard Bruttin ont décidé – les deux premiers en vertu de l'art. 9 du Règlement d'exécution – d'arrêter. Le FCFP les remercie pour leur engagement. Les nouveaux membres de la Commission de gestion sont Mme Eliane Ruffiner, M. Stève Delasoie et M. Pierre-Yves Felley, nommés par le Conseil d'Etat. M. Joël Gaillard reste le Président, et M. Paul Briggeler en devient le Vice-Président pour la période 2018-2021.

#### *Commission de gestion*

Mmes Philomène Zufferey ; Eliane Ruffiner, MM. Paul Briggeler, Stève Delasoie ; Pierre-Yves Felley, Joël Gaillard, représentants des associations professionnelles,

Mme Francine Zufferey Molina, représentante des autres organisations du monde du travail,

MM. Claude Pottier et Jean-Pierre Tenud, représentants de l'Etat.

#### *Organe de contrôle*

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

Pour rappel, depuis 2008, suite à une décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.

---

### 3.1.2 Séances

En 2018, la Commission a siégé à 5 reprises.

Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.

L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

Avec sa fonction de Secrétaire de l'Association des Fonds cantonaux, il a pu également continuer à augmenter ces différents contacts intercantonaux et ainsi pouvoir faire bénéficier indirectement le FCFP.

### 3.1.3 Principales décisions 2018

Les principales décisions de la commission de gestion du Fonds cantonal ont été les suivantes pour l'année 2018 :

- L'augmentation de Fr. 8.— à Fr 10.— par jour/apprenti pour les CIE organisés dans les écoles professionnelles du canton dès l'année scolaire 2017/2018.
- Le soutien financier au SwissSkills Berne Team Romandie à hauteur de Fr. 9'000.—.
- La prise en charge des déplacements des classes valaisannes 8H et 9CO aux SwissSkills Berne 2018.
- Le soutien financier à la Berufsschau Fenster à hauteur de Fr. 10'000.—.
- La mise en place – ou le financement- de différentes plateformes (e-challenge, formateurs).
- L'augmentation de la participation minimale de Fr. 4'000.— à Fr. 5'000.— par stands au Salon des Métiers dès l'édition 2020.
- Le soutien financier aux candidats valaisans aux WorldSkills 2019 à hauteur de Fr. 5'000.— par candidat avec la mise sur pied d'un règlement ad'hoc pour les compétitions des métiers au niveau national et international.
- La mise en place d'un Règlement du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (FCFP) concernant le subventionnement de la promotion des métiers / campagne de promotion.
- Le préavis favorable pour le projet de loi sur la formation continue des adultes avec création d'un fonds avec la part employeur pour les entreprises cotisant au FCFP avec un financement de ce dernier à hauteur d'environ Fr. 200'000.— /Fr. 300'000.— par année.

---

## 3.2 Fonctionnement du Fonds

Dans ce chapitre, nous rappellerons les principaux éléments ayant trait au fonctionnement du Fonds en soulignant quelques améliorations ou nouveautés.

### 3.2.1 Encaissement des contributions

L'encaissement continue —pour la dernière fois, vu les réserves à disposition du FCFP— de fonctionner depuis quelques années en deux étapes – un acompte facturé au 1<sup>er</sup> trimestre aux caisses d'allocations familiales sur la base des chiffres de l'année précédente et le solde en septembre/octobre sur les masses salariales de 2017. Cela permet de pouvoir disposer de liquidités supplémentaires pour rembourser plus rapidement les frais relatifs aux cours interentreprises des entreprises formatrices.

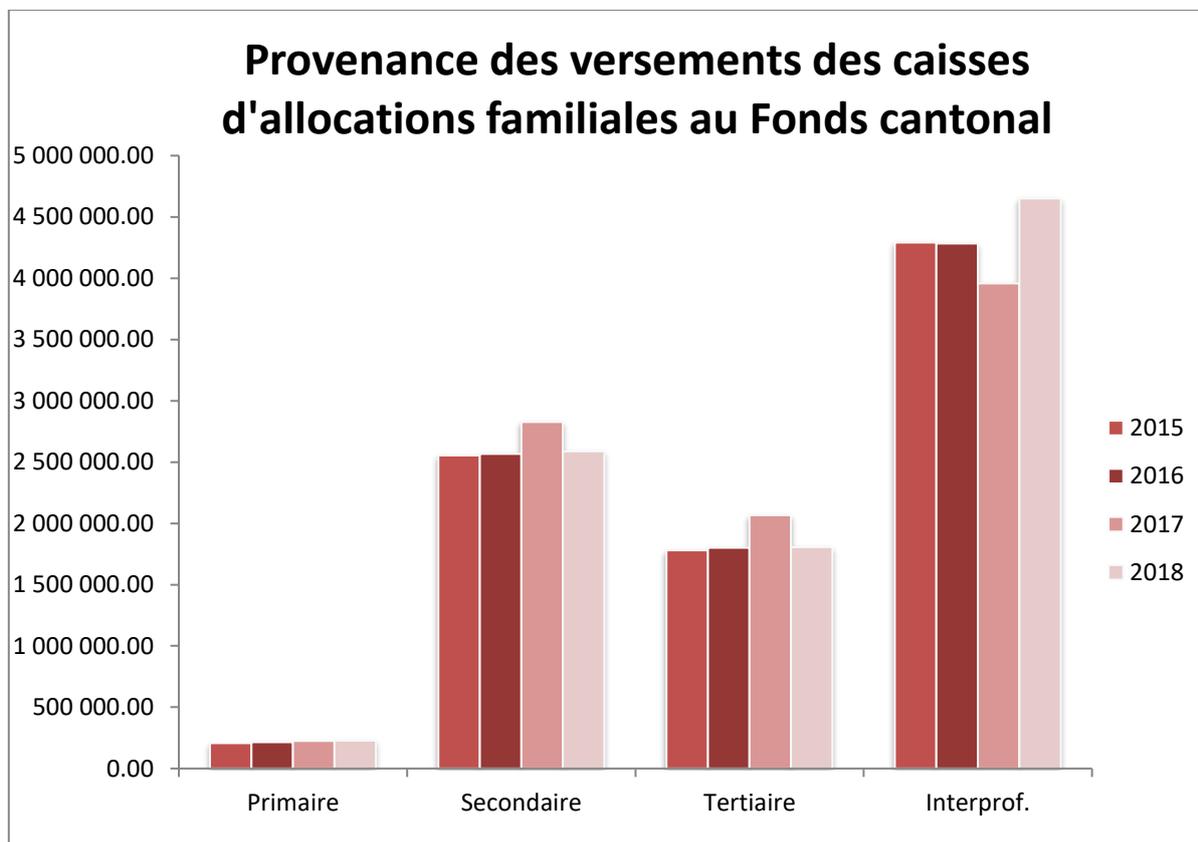
Il est à souligner que la majorité des caisses d'allocations familiales continuent de jouer parfaitement le jeu et versent leur contribution rapidement.

Le FCFP dispose de liquidités suffisantes pour rembourser les entreprises formatrices, ce qui se concrétise avec des remboursements effectués déjà en début d'année avec notamment le versement dès août des acomptes jusqu'à 60% du montant final versé l'année précédente.



### 3.2.1.1 Provenance des versements des caisses d'allocations familiales au Fonds cantonal

Pour mémoire, ce graphique, présenté dès 2009, vise à montrer l'apport contributif des différents secteurs d'activités bénéficiaires des prestations du Fonds cantonal.



#### Commentaire :

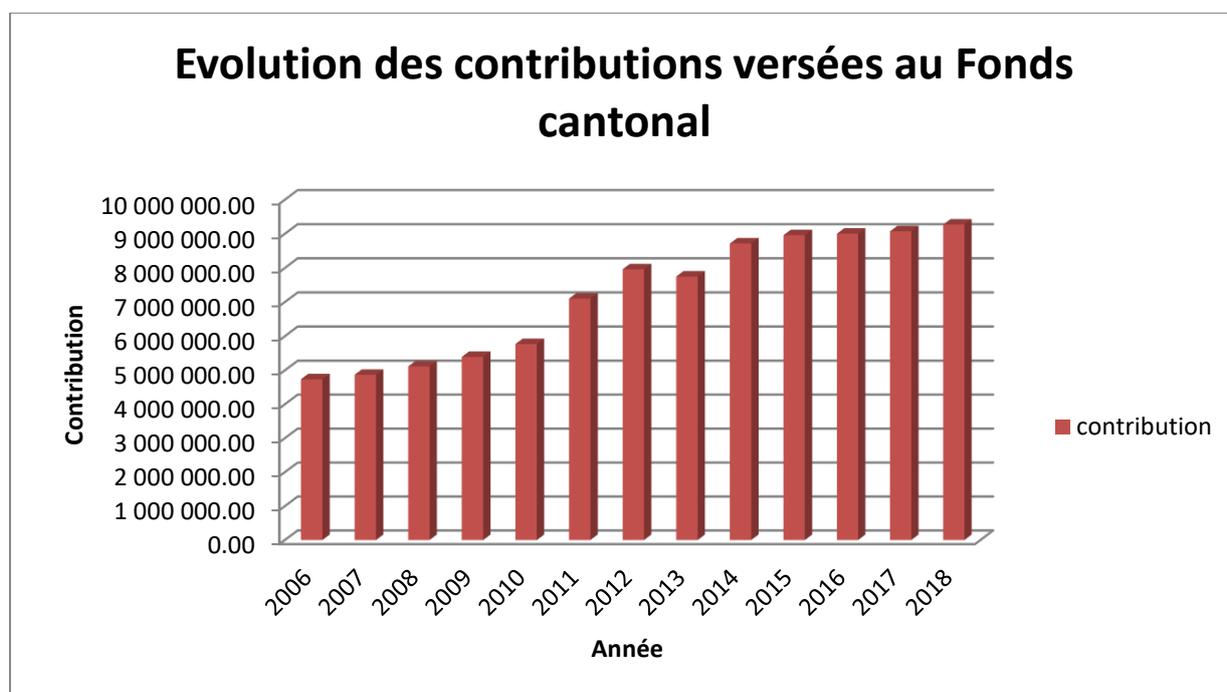
La répartition de la provenance des versements comprend une diminution du secondaire et du tertiaire. Par contre, il y a une augmentation assez importante au niveau interprofessionnel.

La CIVAF reste – et de loin – la principale caisse d'allocations familiales contributrice du canton avec un montant dépassant les 3,8 millions – 3,6 millions en 2017 – de francs.

Quant aux autres caisses d'allocations familiales, les sommes versées s'échelonnent toujours entre quelques milliers à des centaines de milliers de francs. La deuxième caisses contributrice après la CIVAF est la caisse d'allocation familiale de l'Industrie et des Services, la PROFAMILIA, avec plus de Fr. 550'000.—.

### 3.2.1.2 Evolution des contributions versées au Fonds cantonal

Comme les contributions des caisses d'allocations familiales se basent sur la masse salariale de l'année précédente, nous vous présentons ci-après un graphique montrant l'évolution des montants à la disposition du FCFP pour le soutien aux entreprises formatrices.



#### Commentaire :

Les contributions ont augmenté en 2018 (Fr. 259'423.04 de recettes supplémentaires), passant ainsi à Fr. 9'476'884.04.

Ces recettes supplémentaires permettent de maintenir les prestations en vigueur et d'en offrir de nouvelles, comme décidé par la Commission de gestion du FCFP en 2018. On commence par contre à voir les effets de certaines nouvelles prestations mises en place les années précédentes avec notamment la prise en charge des guides méthodiques ou le soutien aux actions de promotion. Enfin, les répercussions du passage des demandes de remboursements sur la plateforme deviennent visibles – suppression de la différence de tarif membre et non-membre ou plus d'oubli de faire la demande de remboursement– avec pour conséquences une augmentation importante des coûts à hauteur d'environ Fr. 300'000.—.

---

### 3.2.2 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

Pour l'année 2018, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

- a) le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal);
- b) le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat et la TVA ;
- c) seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;
- d) la prise en charge d'une partie des frais de déplacements et de logements ;
- e) la prise en charge des déplacements des classes des cycles d'orientation se rendant au Salon des Métiers répartie sur 2 ans ;
- f) la prise en charge des déplacements des classes primaires se rendant au Salon des Métiers pour suivre les ateliers *Explore-it* répartie sur 2 ans.

Le nombre d'entreprises (7 entreprises) ayant envoyé leurs décomptes après la date butoir du 30 novembre est resté stable comparé à l'an dernier (6).

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.—, ainsi que la Berufsschau Fenster avec un montant de Fr. 10'000.—.

Le Fonds cantonal subventionne également l'opération radiophonique en faveur de la 10<sup>ème</sup> journée intercantonale de l'apprentissage au travers d'un montant de Fr. 2'000.—.

#### 3.2.2.1 Nouveautés 2018/2019

La Commission de gestion a décidé de prendre en charge de nouvelles prestations pour l'année scolaire 2018/2019 :

- a) La participation de Fr. 5'000.— aux candidats valaisans aux WorldSkills 2019, ainsi que la modification du règlement ad'hoc relatif aux compétitions nationales et internationales ;
- b) L'augmentation du montant minimum de Fr. 4'000.— à Fr. 5'000.— pour la participation des associations professionnelles au Salon des Métiers ;
- c) Le subventionnement des actions de promotion des associations professionnelles.

---

### 3.2.3 Précisions sur les différents cours interentreprises

Il est à souligner que la mise en place de la plateforme FINCIE-VS.CH, permet de disposer actuellement de données plus précises comparées aux années précédentes. Pour 2018, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises. Un dernier type de demandes recevant une aide du Fonds cantonal se rattache aux art. 32.

a) **Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)**

Quelques **3'619** apprentis(es) ont été concernés(es) par ces cours dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.

Pour rappel, pour l'organisation de ces cours, l'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 75.— par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) **Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)**

Ce sont environ **5'630** apprentis(es) qui sont concernés par ces cours, représentant plus de 50 professions différentes.

Le prix des cours reste stable et se situe en moyenne entre Fr. 100.— —mais cela devient de plus en plus rare— et Fr. 450.— par jour/apprenti. Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) **Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)**

Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.

Quelques **97** apprentis(es) sont concernés(es) par ces cours représentant principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, polymécaniciens et automaticiens. Le prix des cours reste stable et se situe en moyenne entre Fr. 150.— et Fr. 391.— par jour/apprenti

d) **Art. 32**

**2** demandes apprentis concernant ce type de formation nous sont parvenues, toutes 2 du domaine du secondaire.

---

### 3.2.4 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, Bulletin Officiel, circulaires, radio, etc.).

Pour les circulaires transmises aux entreprises formatrices, décision a été maintenue de ne garder que la lettre principale et de renvoyer ensuite les entreprises formatrices directement sur le site Internet du FCFP pour le reste des documents nécessaires à la procédure de remboursement. Cette information « papier » a été encore maintenue pour 2017/2018 et devrait perdurer pour les déplacements et logement pour 2018/2019. En revanche, à terme, cela devrait disparaître avec la mise en place d'une plateforme désignée pour le remboursement de ces frais.

### 3.2.5 Organismes de cours interentreprises

A ce jour, la majorité des associations organisatrices de cours facturent directement leurs coûts au FCFP via la plateforme à la satisfaction de l'ensemble des acteurs concernés. Les demandes individuelles ont drastiquement diminué et ce type de demandes —à part quelques exceptions— ne devrait plus dès 2018/2019 se présenter.

Institué en 2006, le remboursement aux associations des frais administratifs pour l'organisation des cours interentreprises dans les écoles professionnelles se poursuit. En se basant sur les données fournies par le Service de la formation professionnelle, l'administration du FCFP a versé les montants dus à hauteur de Fr. 10.— par jour/apprenti. 15 associations professionnelles ou groupements d'associations professionnelles ont bénéficié de cette aide, soit pour un montant total de **Fr. 294'075.—**



---

## 4. INFORMATIQUE

2018 a été synonyme après plusieurs mois de travail de la mise en place de la nouvelle plateforme de financement des cours interentreprises, FINCIE-VS.CH. Cette dernière s'est faite de manière progressive pour l'année scolaire 2017/2018 en laissant libre choix aux prestataires de l'utiliser ou pas. En revanche, cela sera obligatoire dès l'année scolaire 2018/2019.

Des discussions sont également en cours pour mettre sur pied, en partenariat avec le canton de Genève, une autre plateforme pour le remboursement des frais de déplacement et logement.

Les cours des formateurs en entreprise, obligatoires pour former un apprenti, ne fonctionnant pas à satisfaction depuis un certain nombre d'années, il a été décidé en partenariat avec le Canton de mettre sur pied une plateforme de e-learning.

Ce nouveau système rentrera en principe en vigueur pour l'année scolaire 2019/2020.

Financé par le FCFP, ce nouvel outil permettra, d'une part de résoudre la problématique des délais d'attente d'inscription et d'autre part de fournir un outil moderne pour les futurs formateurs. Enfin, cela diminuera les coûts, avec pour conséquences, à moyen terme, une diminution de l'implication financière du FCFP pour le subventionnement de ces cours.

Enfin, le FCFP développe en partenariat avec le canton et le Salon des Métiers de Martigny une autre plateforme E-Challenge. Cette dernière a pour but de mieux préparer les jeunes des cycles aux visites du Salon des Métiers de manière didactique et moderne.



---

## 5. COMPTES 2018

Les comptes 2018, acceptés par la Commission en séance du 19 juin 2019, sont présentés ci-après :

### 5.1 Bilan au 31 décembre 2018

#### Bilan

Libellés	Comptes 2018	Comptes 2017
	CHF	CHF
<b>ACTIFS</b>	<b>9'442'099.93</b>	<b>8'726'160.33</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Compte BCV A 0882.67.60	7'423'508.35	7'428'257.60
Compte épargne Crédit Suisse 1	522'509.43	522'426.93
Compte épargne Crédit Suisse 2	500'000.00	500'000.00
Adm. Fédérale des contributions	262.50	390.65
Actifs de régularisation	995'819.65	275'085.15
<b>PASSIFS</b>	<b>9'442'099.93</b>	<b>8'726'160.33</b>
<b>CAPITAUX ETRANGERS &amp; COURT TERME</b>		
Passifs de régularisation	4'518'210.55	4'086'218.65
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital/ Excédent du Fonds	4'923'889.38	4'639'941.68

## 5.2 Compte de résultat, année 2018

Libellés	Comptes 2018	Comptes 2017
	CHF	CHF
<b>Produits CAF et divers</b>	<b>9'488'292.89</b>	<b>9'222'769.15</b>
Contributions CAF	9'476'884.04	9'217'461.00
Produits divers	11'408.85	4'839.00
Participation équipements de formation	00.00	469.15
<b>Déduction sur produits</b>	<b>-151'372.70</b>	<b>-139'019.50</b>
Frais de perception des CAF	-139'564.30	-136'891.15
Perte sur débiteurs	-11'808.40	-2'128.35
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>9'336'920.19</b>	<b>9'083'749.65</b>
	CHF	CHF
<b>CHARGES CIE</b>	<b>8'728'919.35</b>	<b>8'065'925.80</b>
CIE 1 (EP) 1)	2'509'313.00	2'361'787.50
CIE 2 (hors EP et canton) 2)	3'886'838.95	3'322'772.80
CIE 3 (grande industrie) 3)	749'329.00	1'116'817.00
Article 32	2'000.00	4'000.00
Frais logements apprentis	123'613.65	110'262.95
Frais déplacements apprentis	9'615.00	11'122.80
Organisateurs CIE	294'075.00	240'108.00
Cours pour formateurs 4)	320'639.05	130'325.00

Libellés	Comptes 2018	Comptes 2017
CIE solde années antérieures	10'200.00	26'637.40
Guides méthodiques 5)	86'470.30	80'935.45
Frais examens EFA 6)	598'192.50	491'444.00
Actions de promotion 7)	138'632.90	169'712.90
<b>Charges de personnel</b>	<b>9'003.25</b>	<b>6490.10</b>
Indemnités	5'950.50	4'933.30
Charges sociales	241.35	268.60
Frais Commission de gestion	2'811.40	1'288.20
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>202'053.65</b>	<b>280'790.00</b>
Autres frais secrétariat	7'854.80	3'134.20
Cotisations aux autres associations	9'500.00	9'500.00
Indemnités secrétariat	176'628.00	177'120.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Charges diverses	540.65	0.00
Frais informatique 8)	4'200.65	88'035.80
Publicité	329.55	0.00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8'939'976.25</b>	<b>8'353'205.90</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-37'355.04</b>	<b>-40'057.25</b>
Produits financiers	250.00	250.00
Frais bancaires 9)	-37'605.04	-40'307.25
<b>Résultats accessoires d'exploitation</b>	<b>-75'641.20</b>	<b>0.00</b>
Actions spéciales (SwissSkills)	-75'641.20	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>283'947.70</b>	<b>690'486.50</b>

## Résultat

Libellés	Comptes 2018	Comptes 2017
	CHF	CHF
Produits	9'336'920.19	9'083'749.55
Charges	9'052'972.49	8'393'263.15
Bénéfice de l'exercice	<b>283'947.70</b>	<b>690'486.50</b>

### Commentaire :

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 283'947.70**

Certains postes nécessitent quelques commentaires :

- 1) CIE 1 : augmentation des dépenses comparativement à l'an dernier, avec notamment le passage de l'EPIC dans le giron étatique ;
- 2) CIE 2 : augmentation des dépenses comparativement à l'an dernier, dû certainement au passage sur la plateforme comme pressenti, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de jours CIE ou la mise sur pied de nouvelles filières ;
- 3) CIE 3 : baisse importante des dépenses dû à l'explication mentionnée pour les CIE 1 ;
- 4) Cours pour formateurs : augmentation importante dû au changement de tarif de Fr. 200.— à Fr. 325.— et également aux investissements pour la plateforme de e-learning ;
- 5) Guides méthodiques : stabilité des dépenses, car cela entre gentiment dans les mœurs ;
- 6) Frais d'examen : augmentation importante due à une augmentation du nombre de candidats, à des nouvelles ordonnances, des examens partiels ou la venue de nouvelles professions selon le SFOP ;
- 7) Actions de promotion : stabilité aussi comparée à 2017;
- 8) Frais généraux informatiques : divers petits frais pour la plateforme intercantonale;
- 9) Frais bancaires : ont heureusement diminué comparé à 2017 avec les intérêts négatifs et cela devrait se poursuivre suite aux mesures qui ont été prises;

La Commission de gestion du FCFP reste consciente que le fonds de réserve est supérieur à ce qui est autorisé par la loi. Elle a donc mis sur pied de nouvelles prestations dont les effets ne se mesurent pas encore tous aujourd'hui. Il y a également le fait – et cela se voit un peu aujourd'hui- qu'avec le passage sur la plateforme, les coûts des CIE 2 augmentent car toutes les entreprises formatrices sans exception bénéficient des subventions.

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2018 à **Fr. 4'923'889.38**.

### 5.3 Budget 2019

Libellés	Comptes 2018	Budget 2019
	CHF	CHF
<b>Produits CAF et divers</b>	<b>9'488'542.89</b>	<b>9'430'000.00</b>
Contributions CAF	<b>9'476'884.04</b>	<b>9'400'000.00</b>
Produits divers	11'408.85	5'000.00
Participation équipements de formation	00.00	25'000.00
<b>Déduction sur produits</b>	<b>-151'372.70</b>	<b>-150'000.00</b>
Frais de perception des CAF	-139'564.30	-140'000.00
Perte sur débiteurs	-11'808.40	-10'000.00
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>9'336'920.19</b>	<b>9'280'000.00</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>CHARGES CIE</b>	<b>8'728'919.35</b>	<b>9'729'000.00</b>
CIE 1 (EP)	2'509'313.00	2'800'000.00
CIE 2 (hors EP et canton)	3'886'838.95	4'200'000.00
CIE 3 (grande industrie)	749'329.00	600'000.00
Article 32	2'000.00	4'000.00
Frais logements apprentis	123'613.65	125'000.00
Frais déplacements apprentis	9'615.00	10'000.00
Organisateurs CIE	294'075.00	290'00.00
Cours pour formateurs	320'639.05	300'000.00

Libellés	Comptes 2018	Budget 2019
CIE solde années antérieures	10'200.00	10'000.00
Guides méthodiques	86'470.30	90'000.00
Frais examens EFA	598'192.50	600'000.00
Equipements ateliers-écoles	0.00	500'000.00
Actions de promotion	138'632.90	200'000.00
<b>Charges de personnel</b>	<b>9'003.25</b>	<b>7'000.00</b>
Indemnités	5'950.50	5'000.00
Charges sociales	241.35	300.00
Frais Commission de gestion	2'811.40	1'700.00
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>202'053.65</b>	<b>198'628.00</b>
Autres frais secrétariat	7'854.80	3'500.00
Cotisations aux autres associations	9'500.00	9'500.00
Indemnités secrétariat	176'628.00	176'628.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Charges diverses	540.65	500.00
Frais informatique	4'200.65	5'000.00
Publicité	329.55	500.00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8'939'976.25</b>	<b>9'934'628.00</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-37'355.04</b>	<b>-9'750.00</b>
Produits financiers	250.00	250.00
Frais bancaires	-37'605.04	-10'000.00
<b>Résultats accessoires d'exploitation</b>	<b>-75'641.20</b>	<b>-100'000.00</b>
Actions spéciales (SwissSkills)	-75'641.20	-100'000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>283'947.70</b>	<b>-494'378.00</b>

---

## Résultat

Libellés	Comptes 2018	Budget 2019
	CHF	CHF
Produits	9'336'920.19	9'280'000.00
Charges	9'052'972.49	10'044'378.00
Bénéfice de l'exercice	<b>283'947.70</b>	<b>-764'378.00</b>

### Commentaire :

Cette proposition de budget 2019 se base essentiellement sur les comptes 2018 avec cependant quelques rubriques comptables susceptibles d'évoluer, notamment celle des *Actions de promotion* et celle des *Equipements des ateliers écoles*.

Pour la première, les montants vont augmenter avec la mise en place d'un règlement de promotion ad'hoc.

Pour la deuxième, il devrait y avoir des frais importants cette fois, étant donné que les ateliers sont enfin en phase d'achèvement.

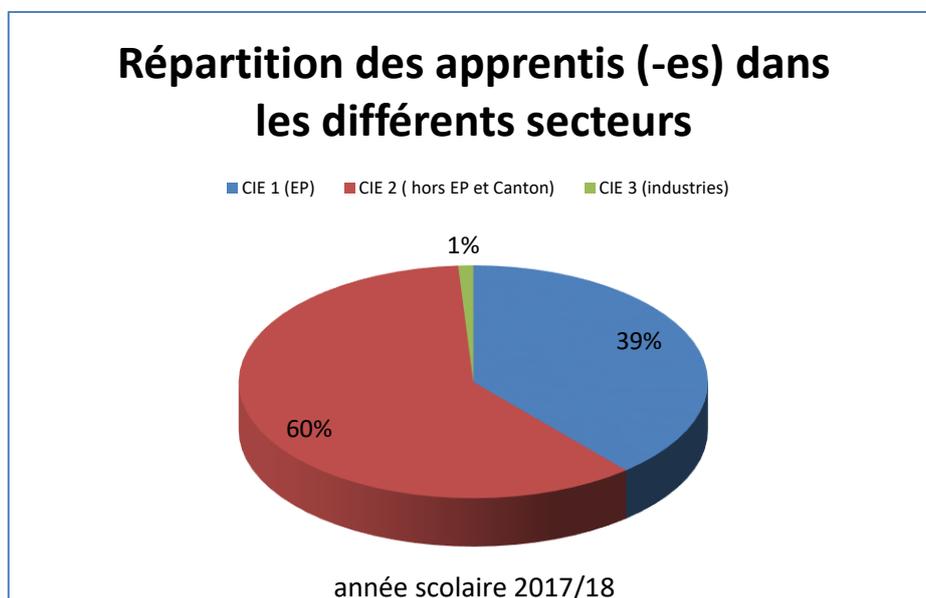
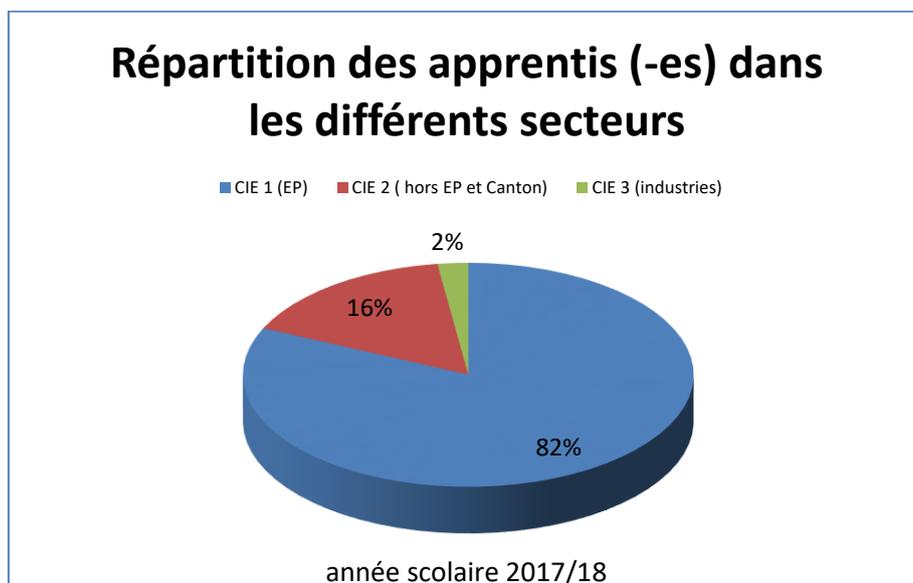
Les dépenses principales des cours interentreprises (CIE1, CIE2) devraient augmenter avec l'adaptation programmée du tarif du canton pour les CIE 1 avec la reprise des CIE du domaine de l'Industrie et le passage de l'ensemble des prestataires de CIE2 sur la plateforme FINCIE.VS.

Le budget 2019 a été avalisé en date du 19 juin 2019 par la Commission de gestion du FCFP.

---

## 6. STATISTIQUES

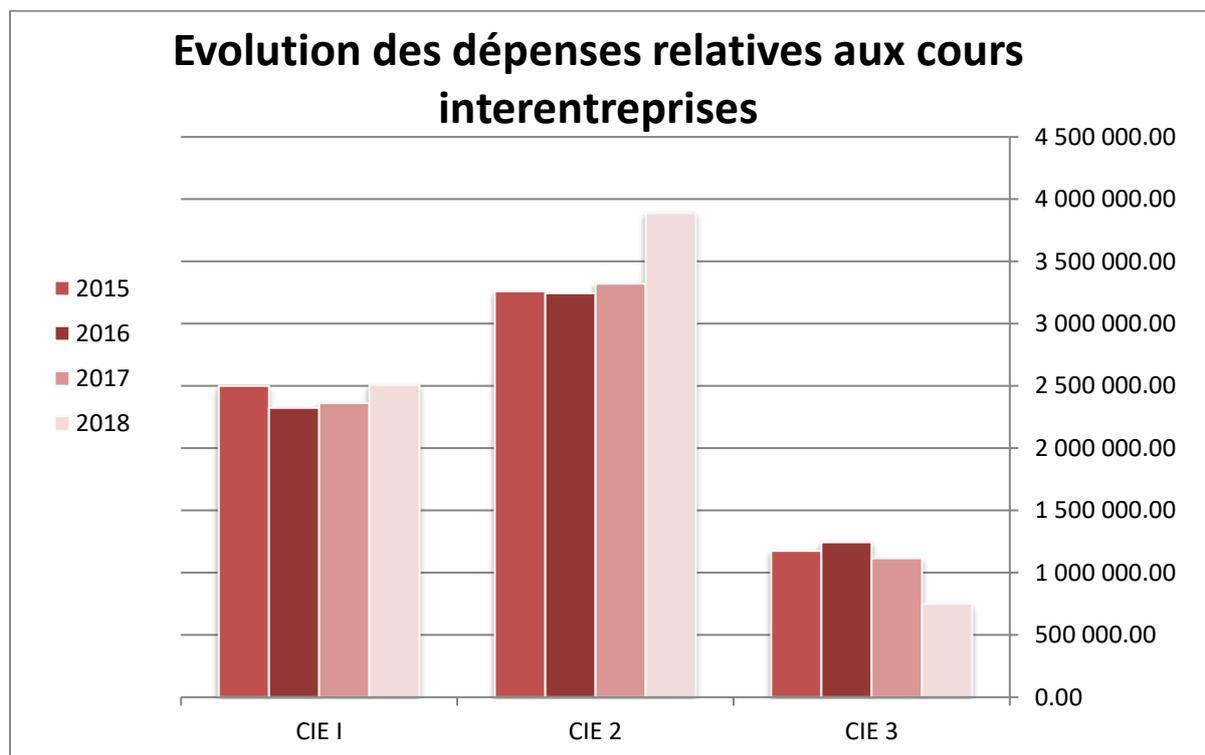
### 6.1 Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP



**Commentaire :**

La répartition est différente du fait des explications apportées précédemment dans le présent rapport.

## 6.2 Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE)



### Commentaires :

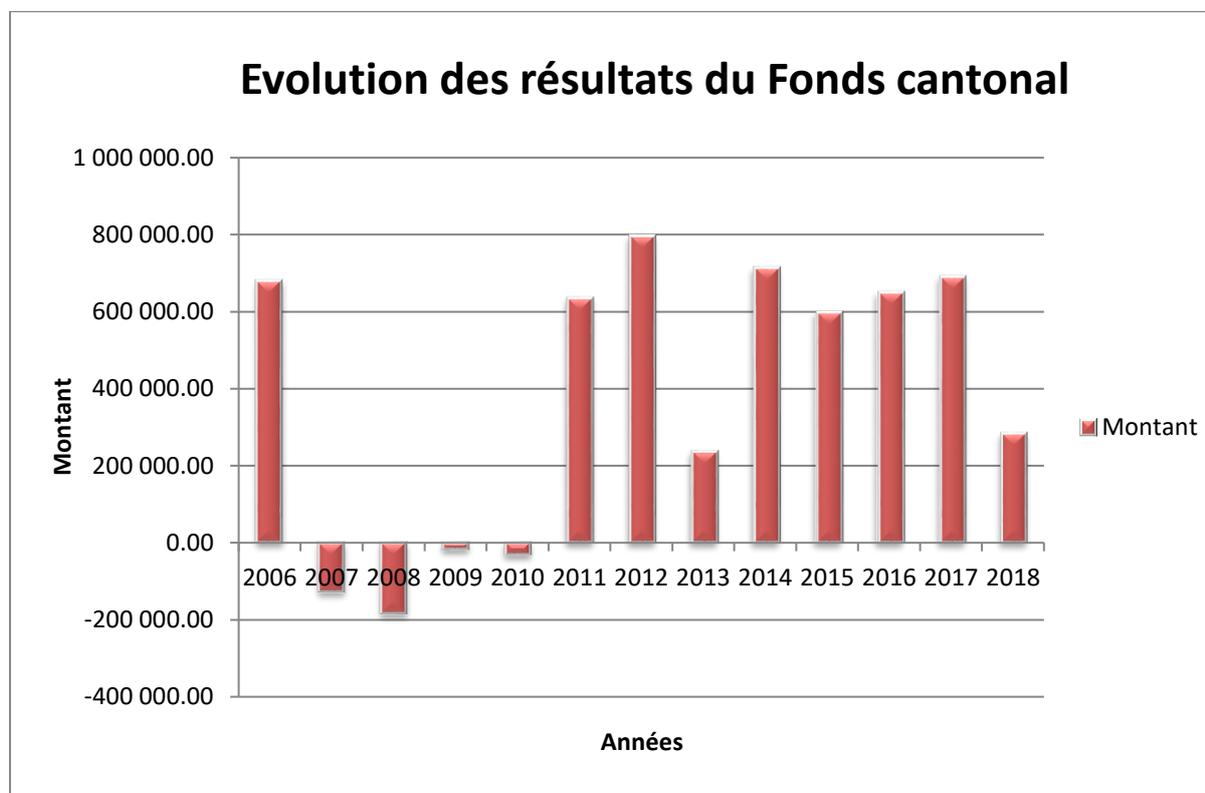
Pour les CIE 1, il y a une hausse des dépenses due essentiellement à la reprise de l'Ecole Intercantonale des Laborantins (EIL) – devenue Ecole Professionnelle Intercantonale de Chimie (EPIC) – par le canton. (Fr. 147'525.50 en plus que 2017).

Les CIE 2 ont, quant à eux, subi aussi une hausse avec Fr. 3'886'838.95 (Fr. 3'322'772.80 en 2017) avec notamment la nouvelle filière (école/entreprise) pour les assistants(-es) en soin et santé communautaires, l'augmentation dans les ordonnances de formation du nombre de jours de cours interentreprises dans certaines professions et surtout, le passage sur la plateforme pour le traitement des demandes de remboursements.

Enfin, la Commission de gestion pourrait augmenter le montant jour/apprenti versé au canton pour les CIE organisés dans les établissements étatiques, du fait de l'étatisation de centres de formation privé du domaine de l'Industrie (EIL et Constellium).

Pour les CIE 3, une baisse importante des dépenses a été constatée due aux explications présentées précédemment.

### 6.3 Evolution des résultats du Fonds cantonal



#### Commentaire :

Le Fonds cantonal termine son exercice avec à nouveau un résultat bénéficiaire de **Fr. 283'947.70**. Les mesures prises par la Commission de gestion pour davantage soutenir les entreprises formatrices commencent à avoir leurs effets.

Comme mentionné dans les pages précédentes, le montant du capital est de **Fr. 4'923'889.38**.

Avec la décision de la Commission de gestion de participer aux frais des équipements des ateliers, il est clair que ce fonds de réserve va fortement diminuer et ce dès 2019. Pour rappel, avec la nouvelle loi sur la formation continue et la création d'un fonds de formation continue, le FCFP devrait également être mis à contribution à hauteur de Fr. 200'000.—/Fr. 300'000.— par année.

Il s'agit néanmoins de rester attentif, car les masses salariales ne vont pas continuer ad aeternam d'augmenter ces prochaines années.

Vu la situation financière, la Commission de gestion a décidé de proposer au Conseil d'Etat, lors de la séance du 19 juin, une baisse du taux de contribution avec passage de 1 pour mille à 0,95 pour mille.

---

## 7. CONCLUSIONS ET RÉFLEXION

### Une augmentation des dépenses significative...

La situation économique du canton reste encore très bonne, preuve en est avec encore une fois en 2018 une augmentation des masses salariales. Cela a bien évidemment des répercussions sur les montants à disposition du FCFP.

En effet, le FCFP a encaissé Fr. 250'000.— supplémentaires, alors que sa situation financière, vu ses réserves à disposition, était déjà très bonne.

Les dépenses directes relatives aux cours interentreprises devraient continuer d'augmenter (vu les explications fournies précédemment dans le rapport), avec en 2019 déjà les premières demandes de subventions relatives aux équipements des ateliers écoles.

En 2020 – voir certainement plutôt en 2021 – la nouvelle loi sur la formation continue devrait entrer en vigueur avec là-aussi des implications financières pour le FCFP.

Enfin, toutes les nouvelles prestations mises en place ces dernières années auront bien entendu des implications qui ne sont pas encore aujourd'hui mesurables.

Le FCFP devrait donc ces prochaines années avoir des résultats plutôt négatifs nécessitant une utilisation de son fonds de réserve, le ramenant ainsi à moyenne échéance dans la fourchette légale.

C'est pour ces raisons que la Commission de gestion du FCFP a décidé de proposer une baisse du taux de contribution à 0,95 pour mille pour 2020.

Qui plus est, si la situation économique devait – ce que personne souhaite – se détériorer ces prochaines années, les prestations pourraient malgré tout continuer d'être garanties.

En conclusion, nous terminons ce rapport en adressant nos remerciements au Conseil d'Etat, en particulier au Chef de Département, M. le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay et au Service de la formation professionnelle, pour la confiance et l'aide précieuse fournie tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'aux responsables des associations professionnelles pour leur concours et leur compréhension.

## 8. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



### RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT DU FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (Bilan et compte de Résultat) du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Le compte de Résultat laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 283'947.70 sur un total de produits de CHF 9'488'292.89. Le total du bilan au 31 décembre 2018 s'élève à CHF 9'442'099.93 avec un capital/réserves de CHF 4'923'889.38 après comptabilisation du résultat de l'exercice.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de gestion et à l'Administration du fonds, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

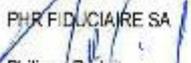
Nous relevons par ailleurs que

a) l'art.18 § 2 Excédents du fonds de la loi sur le FCFP modifiée le 13.12.12 stipule que *"En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30% des contributions annuelles afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices."* Au 31 décembre 2015, cette réserve atteignait déjà le 37 % des contributions versées en 2015, et au 31 décembre 2016 passait à 44 % des contributions versées en 2016, au 31 décembre 2017 à 50% des contributions versées en 2017, puis au 31 décembre 2018 à 52% des contributions versées en 2018.

b) l'art.1 § 8 Perceptions des contributions et transfert au fonds cantonal du Règlement d'exécution de la loi sur le FCFP stipule que *"Si les ressources financières l'exigent et en vue de rembourser plus rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices, la commission de gestion peut décider de demander à l'administration du fonds cantonal de facturer un acompte (au maximum 30%) au mois de mars, sur la base des données salariales transmises l'année précédente au fonds cantonal pour la famille, des contributions à ces mêmes organismes cités dans l'art.1 § 6. La facture finale, déduction faite de l'acompte, sera adressée au mois d'août."*

Par analogie au point a) ci-dessus relatif aux excédents du fonds, les ressources financières n'exigent plus l'application de l'art.1 § 8 précité.

Lors de notre contrôle, à l'exception des réserves présentées au paragraphe précédent lettres a) et b), nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que le virement à la réserve de l'excédent de recettes 2018 ne sont pas conformes à la loi.

PHR FIDUCIAIRE SA  
  
Philippe Roduit  
Expert réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable

  
Céline Roduit  
Expert réviseur agréée ASR

Fully, le 24 juin 2019

PHR/inv

## 9. SECRÉTARIAT

### Informations générales

#### FCFP - Fonds cantonal formation professionnelle

Rue de la Dixence 20 - CP 141

1951 Sion

T : +41 (0)27 327 51 05

F : +41 (0)27 327 51 80

 [info@fcfp-kbbf.ch](mailto:info@fcfp-kbbf.ch)



### Contacts

#### Administrateur

David Valterio

T : +41 (0)27 327 51 05

 [dvalterio@fcfp-kbbf.ch](mailto:dvalterio@fcfp-kbbf.ch)

#### Coordinatrice

Laure Moos

T : +41 (0)27 327 51 05

 [info@fcfp-kbbf.ch](mailto:info@fcfp-kbbf.ch)

#### Collaborateur

Andy Mathier

T : +41 (0)27 327 51 05

 [info@fcfp-kbbf.ch](mailto:info@fcfp-kbbf.ch)

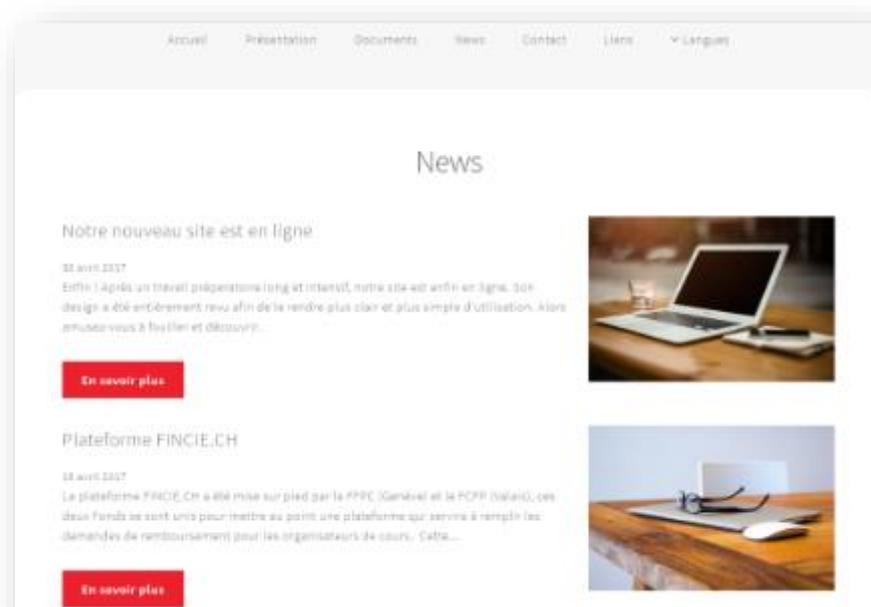
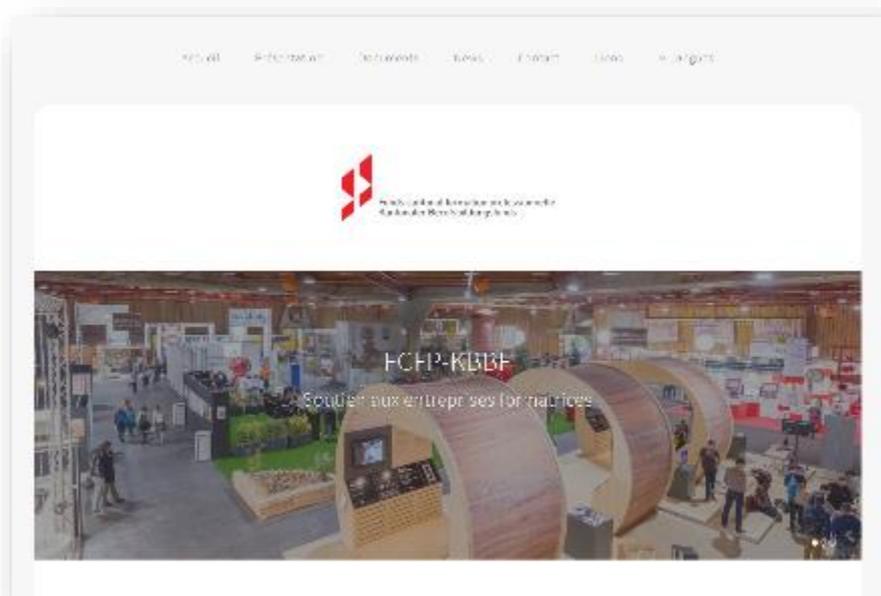
### Plan de situation



**FCFP**  
**c/o Bureau des Métiers**  
**Rue de la Dixence 20**  
**CP 141**  
**1951 Sion**

---

# N'oubliez pas de visiter notre site Internet !



---

## et la nouvelle plateforme [www.fincie.ch](http://www.fincie.ch)

FINCIE : Financement des Cours Interentreprises

Connexion

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Mot de passe oublié](#)

**Aide**

Documents à télécharger

- Guide d'utilisation
- Directives générales pour le compte de résultat
- Annexe générale à la directive générale pour le compte de résultat
- Annexe relative à la directive générale pour le compte de résultat

Team/Dev

- Windows
- Linux
- Mac

**Contact**

[info@fincie.ch](mailto:info@fincie.ch)

[info@fincie.ge.ch](mailto:info@fincie.ge.ch)

[info@fincie-vs.ch](mailto:info@fincie-vs.ch)

Questions relatives à votre compte utilisateur et droits de gestion

Questions relatives aux demandes de financement générales

Questions relatives aux demandes de financement spécifiques



**29.05.2019**  
**DV/ LM / AM**

